

## **Le C.A.T (E.S.A.T) de Beynat**

Le C.A.T ( Centre d'Aide par le Travail) de Beynat est une structure "antenne" de l'ESAT ( Etablissement et Service d'Aide par le Travail) "Les Ateliers de Croisy" situés Argentat. Ils accueillent 50 personnes au total ( tous sites confondus) , reconnues travailleurs handicapés et orientées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces personnes sont encadrées par 9 moniteurs.

Les ateliers de Croisy sont placés sous la responsabilité juridique et morale de l'Association Départementale de Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze. Cette association de type loi 1901 a été créée en 1919.Elle est rattachée à la fédération générale des PEP reconnue d'utilité publique en 1919.

La Laïcité, la solidarité, l'humanisme et le désintéressement sont les valeurs fondamentales qui guident l'action des pupilles de l'enseignement public depuis l'origine. Les activités exercées au sein des divers ateliers des Ateliers de Croisy visent d'une part le développement des savoir-faire et des compétences professionnelles des personnes accueillies et d'autre part leur insertion sociale ainsi que leur autonomie.

**A Beynat , on recense 12 travailleurs handicapés encadrés par 2 moniteurs. Les activités proposées sur le site du Peuch recouvrent :**

L'entretien des espaces verts est une activité mise en place sur le secteur de Beynat avec une équipe dédiée qui répond aux demandes des particuliers et des entreprises en matière de tonte, débroussaillage, fauchage, taille ...

A la demande des collectivités, l'ESAT peut mettre à disposition une équipe pour des chantiers en espaces vert.

Les avantages:

- vous êtes un particulier: vous pouvez obtenir une réduction d'impôt dans le cadre de certaines prestations à domicile, l'ESAT n'est pas assujetti à la TVA
- vous êtes une entreprise ou une collectivité de plus de 20 salariés, pour satisfaire à votre obligation d'emploi de travailleurs handicapés, vous pouvez conclure un contrat de sous-traitance ou de prestations de service, avoir recours au détachement de personnels par le biais des mises à disposition, recruter directement un travailleur handicapé, réduire votre contribution annuelle AGEFIPH ou FIPHFP.

Contact téléphone 05 55 28 91 23, télécopie: 05 55 28 35 17, mail: [esat.argentat@pep19.org](mailto:esat.argentat@pep19.org)